

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-AS69

présenté par

Mme Brenier, Mme Sage, M. Zumkeller, M. Ledoux, M. Gomès, M. Becht, M. Dunoyer,
M. Meyer Habib, M. Christophe, M. Charles de Courson et Mme Auconie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.